

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

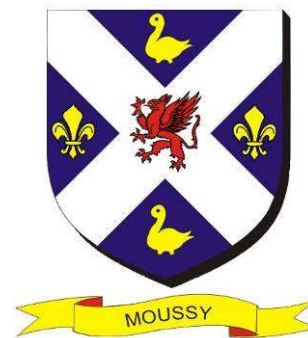
Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice 10
Présents 07
Votants 07

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Date de convocation :
30/03/2023
Date d'affichage :
14/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, MME LE PAGE Hélène, M. MERCIER Patrick.

Absents excusés : M. LE CLEGUEREC Marc, MME PICARD Séverine, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : M. MERCIER Patrick

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ère} Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur est adopté

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20230406-CG2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2023

Publication : 15/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Moussy, le 6 avril 2023

Le Maire,
Philippe HOUDAILLE